

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 97.00.680.009.1 DU 9 SEPTEMBRE 1997

Doseuse pondérale, modèles DPN, PLEA, SEPA, EPVINYL, DECS et DPB

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE PAR LE DECRET N° 96-441 DU 22 MAI 1996 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société ERECA-NG, zone industrielle La Gare,
01270 Coligny (France).

OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation de modèle suivantes :

- n° 91.00.681.021.1 du 19 novembre 1991 relative à la doseuse pondérale NG et JARRIER modèle DPN (1) ;
- n° 91.00.681.022.1 du 19 novembre 1991 relative aux doseuses pondérales NG et JARRIER modèles PLEA, SEPA et EPVINYL (2) ;
- n° 91.00.681.023.1 du 19 novembre 1991 relative à la doseuse pondérale NG et JARRIER modèle DECS (3) ;
- n° 91.00.681.024.1 du 19 novembre 1991 relative à la doseuse pondérale NG et JARRIER modèle DPB (4).

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1991, page 1312.

(2) *Revue de Métrologie*, novembre 1991, page 1316.

(3) *Revue de Métrologie*, novembre 1991, page 1322.

(4) *Revue de Métrologie*, novembre 1991, page 1327.

(5) *Revue de Métrologie*, novembre 1993, page 1477.

CARACTERISTIQUES

La doseuse pondérale modèles DPN, PLEA, SEPA, EPVINYL, DECS et DPB diffère des modèles approuvés par les décisions précitées par le dispositif électronique de mesure et d'asservissement qui comprend :

- un dispositif indicateur numérique qui, outre ceux prévus par les décisions précitées, peut être celui équipant le dispositif électronique de mesure et d'asservissement ADN PESAGE modèle Bb faisant l'objet de la décision n° 93.00.683.005.1 du 1er septembre 1993 (5),
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge qui, outre ceux prévus par les décisions précitées, peut être constitué :
 - pour le modèle DPN (1) et modèles PLEA, SEPA et EPVINYL (2) : par 2 capteurs à jauges de contrainte travaillant en flexion ou à point d'appui central, faisant l'objet soit d'une autorisation d'établissement de fiches techniques, soit d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'union européenne ;
 - pour le modèle DECS (3) et modèle DPB (4) : par 4 capteurs à jauges de contrainte travaillant en flexion ou à point d'appui central, faisant l'objet soit d'une autorisation d'établissement de fiches techniques, soit d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'union européenne.

Les autres caractéristiques et les caractéristiques métrologiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans son titre.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques d'une doseuse pondérale modèles DPN, PLEA, SEPA, EPVI-NYL, DECS et DPB étant dépendantes de ses éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité des modules utilisés entre eux et avec les caractéristiques définies pour l'instrument complet doit être apportée par le fabricant lors de la vérification primitive.

La vérification primitive est réalisée :

- soit en deux phases (la première dans les ateliers du fabricant, la seconde au lieu d'installation),
- soit en une phase au lieu d'installation.

REMARQUE

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion

des opérations mentionnées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

VALIDITE

La présente décision a la même limite de validité que les décisions précitées (1) à (4), c'est-à-dire le 18 novembre 2001.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1991, page 1312.

(2) *Revue de Métrologie*, novembre 1991, page 1316.

(3) *Revue de Métrologie*, novembre 1991, page 1322.

(4) *Revue de Métrologie*, novembre 1991, page 1327.